



REPUBLIQUE FRANCAISE

DP20240296

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

DECISION DU PRÉSIDENT

Prévention et gestion des déchets

OBJET : Signature de la convention de financement pour le projet de généralisation du tri à la source des biodéchets (annexe)

Annexe(s) :

- Convention de financement

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° C16-11-2023-04B du conseil communautaire du 16 novembre 2023 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 36. La sollicitation auprès des financeurs de l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement en rapport avec les compétences exercées par Mellois en Poitou et la conclusion, le cas échéant, des conventions et avenants afférents » ;

Vu la délibération n° C25-01-2024-03 du conseil communautaire du 25 janvier 2024 relative à la généralisation du tri à la source des biodéchets et l'approbation du plan d'actions ;

Considérant la nécessité pour la communauté de communes Mellois en Poitou de régir les relations financières avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) ;

DECIDE

Article 1 : De signer la convention de financement avec l'ADEME pour l'attribution d'une aide d'un montant maximum de 109 293,72 €.

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Mme la trésorière,
- Mme la préfète.

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes et Madame la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET